

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Budget annexe Déchets – Emprunt - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023\_21\_12\_17 suite à erreur matérielle**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 21 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre à 18H00**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU. MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). TOUIHRAT (Pouvoir S. FRANCONY). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). VOISIN.

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée les investissements portés en 2023 par le budget annexe Déchets de la CCLA avec notamment la création d'une plateforme de stockage et broyage des déchets verts sur les communes de Nances/Novalaise et l'aménagement de plateformes de points d'apport volontaire ;

**Rappelle** qu'il a été inscrit au budget prévisionnel 2023 du budget annexe Déchets un emprunt de 160 000€ afin de financer ces investissements ;

**Explique** que quatre organismes de prêt ont été sollicités à cet effet et ont fait une proposition pour un emprunt de 160 000€ remboursable sous 15 ans ;

**Présente** à l'assemblée les propositions reçues :

Montant du prêt	Plateforme « Déchets Verts »						
	Etablissement bancaire	Durée	Taux fixe	Taux variable (indicatif) Indexé/Livret A	Frais de dossier	Montant annuel (Capital+intérêt) (indicatif)	Coût total du crédit
160 000 €	Caisse d'Epargne	15 ans		4.40%	300 €	18 222.23 €	44 358.32 €
	Banque Postale	15 ans	4.08 %	/	320 €	14 314.20 €	55 184.47 €
	Crédit Mutuel	15 ans	4.40%	/	160 €	14 627.56 €	59 413.67 €
	Crédit Agricole	15 ans	4.93%	/	240 €	15 154.48 €	67 326.62 €

**Propose** à l'assemblée de retenir l'offre de la Banque Postale.

**Article 1.** Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 160 000,00 €  
Durée du contrat de prêt : 15 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2039.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 160 000,00 €  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/02/2024, en une fois avec versement automatique à cette date.  
Taux d'intérêt annuel : au taux fixe de 4.08 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt soit 320€.

**Article 2.** Etendue des pouvoirs du signataire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la proposition de la Banque Postale, pour un prêt de 160 000€ (cent soixante mille euros), au taux fixe de 4.08 % sur une durée de 15 ans, avec des frais de dossier de 320€ ;

AUTORISE le président à signer le contrat relatif à ladite proposition et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

